



TOURING PEDESTRE ANNECIEN affilié à la FFRandonnée

63, avenue de Genève 74000 ANNECY, en coorganisation avec le CDRP74, et

Utilisateur de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP : Groupama – gestion par Gras Savoye **Dépt Sport et Événement - Immeuble quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux**
Garantie financière : Groupama

Bulletin d'inscription - Séjour avec Immatriculation Tourisme

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation du club selon le règlement SPJ en vigueur

A renvoyer à : Patrice BAYOUD 372 route de Lathuille 74210 DOUSSARD

SEJOUR randonnées raquettes n° FR 010978

Lieu : **VERCORS SUD**

Dates : du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022

Niveau : P2 T2

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20/06/2018 et au RGPD vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant : consulter la politique de confidentialité sur le site : <http://www.rando-tpa.info/mentions-légales/>

ADHERENT (Nom Prénom) :

conjoint/e si couple :

Adresse :

CP:

Ville:

Tél. fixe:

tél. portable :

Email:

N° Licence FFRandonnée (ou randocarte annuelle) :

2° licence :

Personne et téléphone à prévenir en cas d'urgence :

Animateur organisateur : Patrice BAYOUD

Animateur encadrant / associé : Stéphane CROSSE

HEBERGEMENT : auberge du Tétraz-Lyre à Vassieux en Vercors

Contenu prestations : voir notice d'information et descriptif du séjour

TRANSPORT : covoiturage

Si besoin, je suis d'accord pour utiliser mon véhicule pour le trajet et les déplacements sur place, ayant vérifié sur mon contrat d'assurance les garanties conducteurs et passagers :

Adhérent : **oui non** Conjoint/e : **oui non**

Si besoin, j'accepte de conduire un mini-bus :

Adhérent : **oui non** Conjoint/e : **oui non**

Je m'engage à posséder un permis de conduire valide à la date du séjour, de même pour l'assurance du véhicule

ASSURANCES (facultatives - Annulation/interruption vivement conseillée) :

Adhérent >

Annulation/interruption (option 1): **OUI - NON** Bagages: OUI - NON

Conjoint/e si couple >

Annulation/interruption (option 1): **OUI - NON** Bagages: OUI - NON

Assistance : incluse dans la licence

Dans tous les cas, nous retourner, joint à ce bulletin d'inscription :
le **formulaire de souscription** aux assurances (annexe 11) rempli et signé,
accompagné (si souscription) d'un **chèque séparé à l'ordre du TPA**

CONDITIONS D'ANNULATION

Voir ci-dessous.

Si en vigueur : **Pass sanitaire**

Prix du séjour

environ 350€ / personne

Option éventuelle (ch ind)

16,50€ / nuit

Note : Estimation du prix basée sur les tarifs 2021

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires mises à ma disposition et avoir reçu, préalablement, l'information contenant les conditions générales et particulières du séjour, en particulier les conditions d'annulation (ci-dessous), que je déclare accepter sans réserve.

Chèques joints à l'inscription :

1^{er} acompte **113,50€** /personne = €

Option éventuelle (ch. individuelle) + €

Total 1^{er} acompte : €

Assurances (chèque séparé) : **13 €**

2^e acompte de **200€** /personne

Solde d'environ **36,50€** / personne à régler sur place selon la Notice d'Information et Descriptif du séjour.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Adhérent

Le

Signature

Conjoint/e si couple

Le

Signature

Pièces téléchargeables sur <http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-/> :

Notice d'information et descriptif du séjour

Annexes 10 & 11 : notice et contrat optionnel d'assurance

Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.

Réservé à l'organisation – Inscription reçue le :

CHQ encaissé le :

AR :

CONDITIONS D'ANNULATION

1 - Avec assurance individuelle annulation de voyage / interruption de séjour (séjour avec immatriculation tourisme)

Le TPA préconise de souscrire **une assurance annulation voyage/interruption séjour (option 1)**

Cette assurance, en cas d'annulation voyage ou d'interruption du séjour, vous permettra d'être remboursé pour les frais engagés, si vous répondez aux conditions requises (annexe 10)

<http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-j/immatriculation-tourisme/assurance-individuelle/>

La souscription à l'**assurance bagages (option 2)** n'est conseillée que dans le cas de l'utilisation de transports en commun (voie aérienne par exemple).

2 - Si vous ne répondez pas aux conditions requises ou si vous n'avez pas souscrit à l'assurance individuelle

Frais Hébergement retenus (selon l'hébergeur) :

30 % 45 jours avant le départ,

100 % 7 jours avant le départ

Covoiturage et autres frais :

100%

En cas d'annulation vous devrez **prévenir le plus rapidement possible l'organisateur de la sortie.**

- Si des personnes sont sur liste d'attente, l'organisateur les contactera pour savoir si elles souhaitent toujours participer au séjour.
- Sans liste d'attente, un message indiquera sur le site la place disponible
- Vous pourrez également chercher un remplaçant adhérent à la FFRandonnée.

Acompte (dans tous les cas) :

Sans résultat à ces recherches, l'animateur organisateur préviendra au plus vite le responsable du lieu d'hébergement pour optimiser votre chance d'obtenir le remboursement de la partie hébergement.

En cas de refus de sa part, la somme réclamée par l'hébergeur (soit l'acompte réglé à ce titre, soit la totalité de l'hébergement si l'annulation est tardive) sera exigible.

Les autres frais engagés (covoiturage, visites etc...) : resteront dus en totalité afin de ne pas augmenter le coût du voyage des participants.

En aucun cas le club ne se substituera à l'assurance.